



**Procès Verbal du Conseil Municipal
Lundi 6 décembre 2024, 19 heures
Salle du conseil municipal**

BOURGANEUF

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bourganeuf s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de M. Régis RIGAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de convocation : le 26 novembre 2024

Présents : Régis RIGAUD, Alain FINI, Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT, Michelle SUCHAUD, Jacques MALIVERT, Karine GARGUEL, Raymond LALANDE, Bernard FREISSEIX, Carmen CAPS, Paule CALOMINE, Annick LAGRAVE, Clément BENABDELMALEK.

Absents ayant donné procuration :

Alain BOSLE a donné procuration à Alain FINI.

Amélie AKYUZ a donné procuration à Paule CALOMINE.

Ramazan OGUTCU a donné procuration à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT.

Absente excusés : Patricia DELAGE, Julien ROY.

Absents : Laurent GAUTIER, Myriam FLOIRAT, Valérie JAMES, Anabelle DUJARDIN-PERGAUD, Laurent SZCEPANSKI.

Clément BENABDELMALEK a été élu secrétaire de séance.

Les points à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 octobre 2024
- 2) Budget général : décision budgétaire modificative n°4
- 3) Budget annexe eau potable : décision budgétaire modificative n°1
- 4) Budget annexe assainissement collectif : décision budgétaire modificative n°1
- 5) Autorisation de mandatement avant le vote des budgets primitifs 2025
- 6) Imputation en section d'investissement des biens de faible valeur pour 2025
- 7) Renouvellement des contrats d'assurance de la commune
- 8) Désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant au SIEA au 1^{er} janvier 2025
- 9) Complétude de la tarification du service périscolaire
- 10) Échange parcellaire Madame et Monsieur PAROT – Commune de Bourganeuf
- 11) Échanges parcellaires rue Chazette – Commune de Bourganeuf
- 12) Bail emphytéotique pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol

Le quorum étant réuni et le secrétaire de séance désigné, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance du conseil municipal.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 octobre 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 21 octobre 2024.

2) Budget général : décision budgétaire modificative n°4

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT indique que cette décision porte uniquement sur des virements de crédits en section de fonctionnement. Il y a des lignes où la commune a fait des économies (fournitures administratives, fournitures d'entretien...) et celles-ci viennent compenser une charge en personnel supérieure au prévisionnel. Cette augmentation s'explique par des heures supplémentaires, des périodes de doublures pour faire face à des départs de personnel, le coût des élections législatives et du recensement. L'assurance souscrite vient compenser pour partie les arrêts de travail.

Régis RIGAUD informe l'assemblée que face à la vacance d'emplois pour diverses raisons (maladie, mutation, demande de disponibilité...) et aux difficultés rencontrées à recruter (service entretien, service technique qui est sans responsable depuis la mi-juin), un travail est engagé à l'échelle de la collectivité pour étudier une révision des services notamment à l'entretien des bâtiments et des temps de travail associés. Il indique également que la commune est en attente de la décision de l'intercommunalité sur la modification de la convention de mise à disposition du personnel communal dédié à l'entretien et à la restauration de la maison de l'enfant. Il confirme qu'il n'y a pas de licenciement, uniquement l'arrêt de certains contrats de personnes employées temporairement. La décision modificative s'équilibre à hauteur de 28 000 €.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, cette décision et autorisent le Maire à procéder à ces modifications.

3) Budget annexe eau potable : décision budgétaire modificative n°1

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT stipule que pour donner suite au travail mené avec Monsieur RIGONNET, conseiller aux décideurs locaux, il convient de modifier la dotation aux amortissements 2024 pour 8 100 €. Cette somme est compensée par une diminution d'autres articles budgétaires.

Régis RIGAUD rappelle que le passage à la nomenclature M57 a généré des contrôles plus approfondis de la DDFIP et notamment sur les écritures patrimoniales. Ce travail est mené avec la collectivité et génère un temps de travail conséquent.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la décision modificative et autorisent le Maire à procéder aux opérations.

4) Budget annexe assainissement collectif : décision budgétaire modificative n°1

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT indique qu'il s'agit d'une décision modificative identique à celle précédemment votée. La modification de la dotation aux amortissements 2024 porte sur une somme de 4 500 €.

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, la décision du budget assainissement collectif et autorisent le Maire à procéder aux modifications.

5) Autorisation de mandatement avant le vote des budgets primitifs 2025

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT rappelle qu'il s'agit d'une délibération prise annuellement afin que la collectivité puisse continuer à fonctionner entre le 1^{er} janvier 2025 et les votes des budgets primitifs 2025 qui se situent mi-avril. La règle est de permettre la réalisation de dépenses dont le montant est plafonné à 25 % des dépenses d'investissement budgétées en 2024. Pour la section de fonctionnement, les dépenses sont autorisées conformément aux inscriptions de l'année précédente. Régis RIGAUD évoque le contexte national et l'incertitude des impacts sur les budgets des collectivités. Il indique que l'année 2025 sera délicate au regard des dotations qui seront allouées à Bourgneuf même si la perspective financière de l'année 2024 est positive. Le travail budgétaire commencera dès janvier 2025.

Les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2025 dans les limites présentées.

6) Imputation en section d'investissement des biens de faible valeur pour 2025

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT indique que cette délibération est également prise annuellement afin de pouvoir bénéficier du FCTVA sur les petits investissements.

Régis RIGAUD précise que ce fonds devrait être minoré par la loi de finances et comme il est versé sur les investissements de l'année N-1, la commune serait pénalisée sur les investissements de l'église et du centre Alain Gouzes.

Les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, le Maire à imputer les biens meubles d'un montant inférieur à 500 € en section d'investissement du budget général 2025.

7) Renouvellement des contrats d'assurance de la commune

Régis RIGAUD rappelle que la commune s'assure pour trois risques : multirisque commune/dommages aux biens et responsabilité civile (lot 1), flotte automobile et mission automobile (lot 2), protection juridique collective et protection des élus (lot 3). Les contrats arrivant à échéance au 31.12.2024, une consultation a été lancée et il convient d'attribuer à AXA le lot 1 et à ABEILLE ASSURANCE les lots 2 et 3. La durée des contrats est d'une année et est reconductible une fois.

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, les attributions des 3 lots et autorisent Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurances.

8) Désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant au SIEA au 1^{er} janvier 2025

Régis RIGAUD rappelle la loi et le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2026. La commune de Bourgneuf s'est positionnée pour un transfert de son service eau potable au 1^{er} janvier 2025 au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour. Sa représentation sera identique à tous les membres à savoir 2 délégués titulaires et 1 suppléant. Le Bureau municipal a proposé Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} adjoint comme titulaires et Monsieur MALIVERT, adjoint, en qualité de suppléant.

Régis RIGAUD indique qu'il demandera la tenue des séances les lundis ou vendredis afin de pouvoir y siéger. Il complète en indiquant que pour l'assainissement collectif, l'intercommunalité devrait être compétente au 1^{er} janvier 2026.

Jacques MALIVERT pose deux questions :

- La commune sera représentée par 2 titulaires et 1 suppléant comme tous les adhérents malgré son importance. Monsieur le Maire indique que cette représentation figure aux statuts du syndicat et qu'il ne peut y être dérogé sauf à demander leur modification et qu'elle soit acceptée par le comité syndical.
- Il indique sa méfiance sur la fonction de suppléant qui lui est proposée car elle risque de se transformer en fonction de titulaire. Il demande si un autre conseiller municipal est intéressé par cette fonction. Régis RIGAUD indique que ce syndicat semble fonctionner sereinement dans un climat apaisé.

Les membres du conseil municipal désignent, à l'unanimité, Messieurs RIGAUD et FINI comme délégués titulaires et Monsieur MALIVERT comme délégué suppléant pour représenter la commune au SIEA à compter du 1^{er} janvier 2025.

9) Complétude de la tarification du service périscolaire

Karine GARGUEL indique que cette proposition émane de la commission des affaires scolaires car certains parents, au regard de la particularité de leurs emplois, ne peuvent pas bénéficier du tarif réduit à la semaine. Il est donc proposé d'appliquer ces mêmes prix réduits pour le périscolaire du matin (1,25 €) et le périscolaire du soir (2,50€) pour 10 jours de présence par mois.

Clément BENABDELMALEK évoque le passage des tarifs différents appliqués préalablement selon l'origine des enfants aux tarifs appliqués selon les revenus des parents et l'engagement à discuter avec les communes voisines pour une participation à ce service pluri communal. Ces discussions n'ont pas été entamées comme pour la construction du futur centre de secours.

Régis RIGAUD indique que le projet de construction d'un nouveau centre de secours a été abandonné et les travaux de rénovation de l'existant différés. Pour ce qui est du périscolaire, au regard du faible montant des sommes concernées, cette discussion de pluri communalité a été mise de côté mais le travail sur le budget primitif 2025 nécessitera peut-être d'engager cette démarche. Il évoque le fait que certaines communes font désormais payer des droits d'utilisation de gymnase aux associations de leur territoire.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident l'application de cette tarification réduite pour des inscriptions mensuelles à compter du 1^{er} jour du mois suivant la délibération à savoir le 1^{er} janvier 2025.

10) Échange parcellaire Madame et Monsieur PAROT – Commune de Bourgneuf

Alain FINI fait lecture de la note de présentation et indique qu'il s'agit de régulariser une situation existante depuis de nombreuses années en échangeant des parties de parcelles privées et publiques. Le géomètre a procédé aux bornages et le notaire procédera à la rédaction de l'acte dès réception de la présente délibération.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident le déclassement de la parcelle BC350 du domaine public au domaine privé de la commune afin de pouvoir procéder à l'échange. La commune prend à sa charge l'ensemble des frais liés à cette opération.

11) Échange parcellaire rue Chazette – Commune de Bourgneuf

Alain FINI indique que la commune a constaté l'inexistence parcellaire de la rue Chazette. Il convient, tout comme la délibération précédente, de régulariser une situation existante depuis de nombreuses années en échangeant des parties de parcelles privées et publiques. Le géomètre a procédé aux bornages, les riverains seront invités à signer l'acte de bornage avant que le notaire procède à la rédaction des actes.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident le déclassement des parcelles communales concernées du domaine public au domaine privé de la commune afin de pouvoir procéder aux cessions et échanges. La commune prend à sa charge l'ensemble des frais liés à cette opération.

12) Bail emphytéotique pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol

Jacques MALIVERT fait lecture du projet de délibération. Une promesse de bail a été signée le 20.12.2018. Désormais, il convient de signer le bail définitif sur une partie seulement du foncier identifié à l'époque et ce pour une durée de 30 ans. La location s'élèvera à 2 000 € par hectare loué. Régis RIGAUD indique que de nombreuses étapes ont dû être franchies avant d'en arriver à la signature du bail. Actuellement, une modification de la DUP du périmètre du captage est en cours de validation afin que les travaux puissent commencer début 2025. Le conseil indique avoir hâte que cette opération voit le jour.

Jacques MALIVERT a assisté à la dernière réunion sur le terrain avec l'hydrogéologue, les représentants de l'ARS et de la SAUR. Les forages devraient pouvoir commencer dans trois mois.

Michelle SUCHAUD souhaite que lui soit précisé la notion de surface brute. Cette surface comprend les espaces non utilisés mais nécessaires à la réalisation du parc comme les haies.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent la signature par le Maire du bail.

Questions diverses

- Construction de 6 pavillons par CREUSALIS : Le bailleur social a précisé le montant de la participation communale à savoir 71 250 € à verser en trois fois. La construction pourrait démarrer dès 2025. Le conseil valide que le 1^{er} acompte sera inscrit dans le cadre des travaux de préparation du budget primitif du budget général en 2025, le solde de la somme dans le budget 2026. Concernant la garantie d'emprunt, celle-ci s'élève à 355 000 € répartie sur 40 à 50 ans. Régis RIGAUD précise que cette somme n'est pas assimilée à de l'endettement mais stipulée dans les annexes budgétaires. La commune ne serait amenée à payer cette somme que sur défaillance de CREUSALIS.

- Les marchands ambulants ont été consultés à propos de l'opportunité de mettre en place le marché hebdomadaire les mardis 24 et 31 décembre 2024. Ils ont approuvé à leur majorité ces deux modifications de dates. Des flyers seront distribués les deux prochains mercredis afin d'informer la population.

- Il est rappelé que le goûter des aînés se déroulera bien le 11 janvier 2025.
- Monsieur le Maire indique avoir rencontré la nouvelle Inspectrice de l'Éducation Nationale en compagnie de Karine GARGUEL. Une nouvelle rectrice a été nommée la semaine dernière. Il n'y aurait pas de fermeture de classe à l'école maternelle à la rentrée scolaire 2025-2026 mais, au regard de la baisse du nombre d'élèves, probablement à la rentrée scolaire 2026-2027. Le service minimum a bien été rendu lors de la grève d'hier. Les 4 ATSEM ont accueilli 11 enfants sur inscription.
- Comité de jumelage Zirndorf-Bourganeuf : l'ancien Maire de Zirndorf, à l'initiative de la création du jumelage, est décédé. Une carte de condoléances a été adressée au nom de la municipalité.
- Mur d'escalade du site du Verger : la Fédération Française Montagne et Escalade qui assurait l'entretien et le contrôle du site a informé la commune qu'elle va dénoncer le contrat pour 2025. La commune va donc rechercher un autre prestataire.
- Ancien tribunal : Monsieur le Maire indique que l'association PHONURGIA s'est rétractée. La commune a contacté le 2^{ème} candidat qui portait le projet « labo radieux » qui ne maintient pas son offre. La commune a été contactée par l'association Artfactories/Autresparts qui propose de reprendre le projet « labo radieux », un courrier vient de lui être adressé afin qu'elle précise son offre. Une visite a été également réalisée cette semaine à la demande de la SCI qui a racheté l'ancienne trésorerie.
- Maison Morlat : la commune reste dans l'attente de la signature de la vente définitive. Monsieur le Maire rendra visite à l'acheteur afin de débloquer la situation au plus vite.
- Réseau de chaleur : Monsieur le Maire indique qu'une réunion a permis de faire le point sur les raccordements. Le dossier est en bonne voie cependant l'intercommunalité et le Crédit Agricole n'ont pas donné suite ce qui remet en cause le respect des conditions de rendement demandées par l'ADEME pour soutenir financièrement le projet. ENGIE a indiqué ne pas arriver à joindre le Président de la Communauté de Communes. Il semble que l'EPCI envisage d'installer un autre système de chauffage à la maison de l'enfant. Régis RIGAUD indique que l'ADEME ne financerait pas d'études en doublon et précise qu'avec la présence d'un réseau de chaleur, l'intercommunalité devra prouver que sa solution est plus vertueuse sinon elle se verra contrainte de se raccorder.
- Signature de l'Opération de Revitalisation du Territoire Creuse Sud-Ouest programmée le 9 décembre 2024 à 14h30 à la mairie de Bourganeuf. Celle-ci reprend les fiches actions du programme Petites Villes de Demain présentées par la municipalité. Régis RIGAUD indique que l'État a mis beaucoup de temps pour relire ce document et il se félicite de cette signature. Il précise que le 9 décembre au soir, une autre réunion se déroulera en mairie à la demande de l'intercommunalité pour réunir des communes autour du projet de territoire.
- Adressage : Monsieur le Maire indique avoir reçu les agents d'accueil sur le sujet ce jour. L'accueil et l'accompagnement des riverains sera une priorité en cette fin d'année. AGORA viendra renforcer le soutien et l'assistance aux citoyens concernés par cette mesure qui a été mise en place par obligation faite à la commune.

- Jacques MALIVERT évoque l'état d'abandon d'une maison, route de la Cascade, où le crépi serait tombé sur le trottoir. Le service technique interviendra pour nettoyer le trottoir. La commune est déjà intervenue pour ce bien auprès de l'office notarial et reste dans l'attente d'une réponse de cet établissement quant au traitement de la succession. Jacques MALIVERT indique également que le bâtiment dit « ancien kebab » présenterait des désordres au niveau du zingage de la toiture. Après recherche du propriétaire, un courrier lui sera adressé pour demande d'intervention.

- Ancien SPAR : Régis RIGAUD informe l'assemblée que la société propriétaire a sollicité la commune afin qu'elle l'assiste pour trouver des artisans, démarche qui ne relève pas de la municipalité. Des devis ont déjà été établis par des artisans mais ils sont restés sans suite. Dans le même temps une demande de rendez-vous d'un potentiel acquéreur est parvenu afin de rencontrer les techniciens et d'obtenir des renseignements en matière d'urbanisme notamment. Il s'agirait d'un réseau d'écoles privées.

- Paule CALOMINE souhaite aborder l'avenir de l'hôpital. Régis RIGAUD indique avoir assisté à une réunion le 22 novembre dernier où ont été présentés les 4 scénarios de réhabilitation/reconstruction. Il a réaffirmé l'opposition de la commune à une désertification du site existant. Il précise avoir alerté Madame la Préfète sur le sujet. Une prochaine réunion est programmée le 20 janvier 2025.

- Projet APAJH : à la connaissance de la commune, l'association doit encore fournir des éléments à l'intercommunalité afin qu'une modification du PLU puisse être opérée en faveur de la future construction.

- WC publics : cet équipement est désormais terminé puisque l'habillage exigé par l'Architecte des Bâtiments de France vient d'être posé. L'assemblée convient que cette exigence est démesurée tant en termes de coût que d'impact visuel.

- Office de Tourisme Intercommunal : il semblerait que le versement du solde de la subvention soit à nouveau à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire. Régis RIGAUD rappelle l'aspect contractuel. Michelle SUCHAUD rappelle la notion d'objectifs à atteindre et la non-justification de certains d'entre eux par l'OTI à l'intercommunalité afin de permettre le versement du solde de la subvention. Clément BENABDELMALEK évoque la difficulté à quantifier certaines choses. Régis RIGAUD pense qu'il faut apaiser les relations notamment entre les exécutifs. Michelle SUCHAUD estime que l'association doit rendre des comptes. Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT indique avoir lu le rendu de l'association et elle estime que les éléments y sont présentés. Elle n'a pas apprécié le tableau présenté par l'EPCI lors de la dernière assemblée. Régis RIGAUD indique que d'un point de vue factuel, deux sites vendent le tourisme sur le territoire (Ahun/Bourganeuf). En leur absence, qui assurera cette mission ? Si le projet politique est de revenir à une gestion en régie, comme étudié en 2017, il y a une période de transition à passer pour intégrer les salariés et définir le service à rendre. Il faut donc solder l'année 2024 pour les deux parties et définir un projet d'organisation de service et le chiffrer financièrement.

La séance est levée à 20 heures 53.

Le Maire,

Régis RIGAUD

Le secrétaire de séance,

Clément BENABDELMALEK